



Questions sur le CSP et l'implication de mon employeur

Par **lilmiaou**, le **10/07/2012 à 14:02**

Bonjour à tous,

Je remercie par avance les personnes qui prendront le temps de me lire et de me répondre.

Je suis actuellement en cours de licenciement économique, avec 1 an d'ancienneté au 04/07/2012, cadre sous la convention SYNTEC :

- 07/06/2012 remise en mains propre de la convocation à l'entretien de licenciement
- 25/06/2012 entretien de licenciement avec proposition du CSP

Les 21 jours de réflexion débutent donc le 26/06/2012 si je ne me trompe pas. J'ai signé les papiers d'acceptation le 06/07/2012 et vais les donner ce jour à mon employeur. J'ai vu que c'était à lui de les envoyer à pôle emploi.

Mon employeur qui m'a vendu le CSP comme un super truc, veut maintenant me dissuader de le prendre car il devra de l'argent à pôle emploi.

Mes questions :

- Si mon employeur se refuse à envoyer ou traîne à envoyer mon dossier à pôle emploi que se passera-t-il ?
- Mon travail prend-t-il fin le 17/07/2012 ? ou faut-il attendre un retour de pôle emploi?

Je vous remercie.

Bonne journée

Par **P.M.**, le **10/07/2012 à 14:53**

Bonjour,

Il faudrait que vous conserviez des traces de votre acceptation du CSP et de votre remise à l'employeur et s'il ne renvoie pas le dossier, je vous conseillerais de vous rapprocher de Pôle Emploi...

De toute façon le contrat sera rompu d'un commun accord au terme du délai de réflexion...

Par **lilmiaou**, le **10/07/2012** à **14:55**

Merci de votre réponse rapide.

J'ai fait une copie du dossier que j'ai remplie et j'ai le bordereau qu'il m'a donné le jour de l'entretien.

Je considère donc que le 17/07/2012 je ne me rends pas sur les lieux de mon (ancien) travail ?

Par **P.M.**, le **10/07/2012** à **15:11**

C'est surtout aussi au moment de la remise de votre acceptation qu'il faudrait lui en demander décharge...

Je ne peut que vous répéter ce que je vous ai déjà dit pour la rupture du contrat de travail...